

Recensement agricole 2020

412 exploitations agricoles dans la communauté d'agglomération Cap Excellence

En 2020, Cap Excellence compte 412 exploitations agricoles, soit 5 % de plus que lors du précédent recensement agricole de 2010. Les exploitations agricoles valorisent 1 676 hectares, soit en moyenne 4,1 hectares par exploitation. La surface agricole totale est stable. Les structures évoluent avec une hausse importante du nombre d'exploitations spécialisées en élevage bovin et une diminution de celles spécialisées en grandes cultures. Les chefs d'exploitation et la main-d'oeuvre familiale assurent les trois quarts du travail agricole. Le volume du travail des salariés hors famille s'accroît, pour les permanents comme pour les saisonniers.

Le nombre d'exploitations augmente de 5 % en dix ans

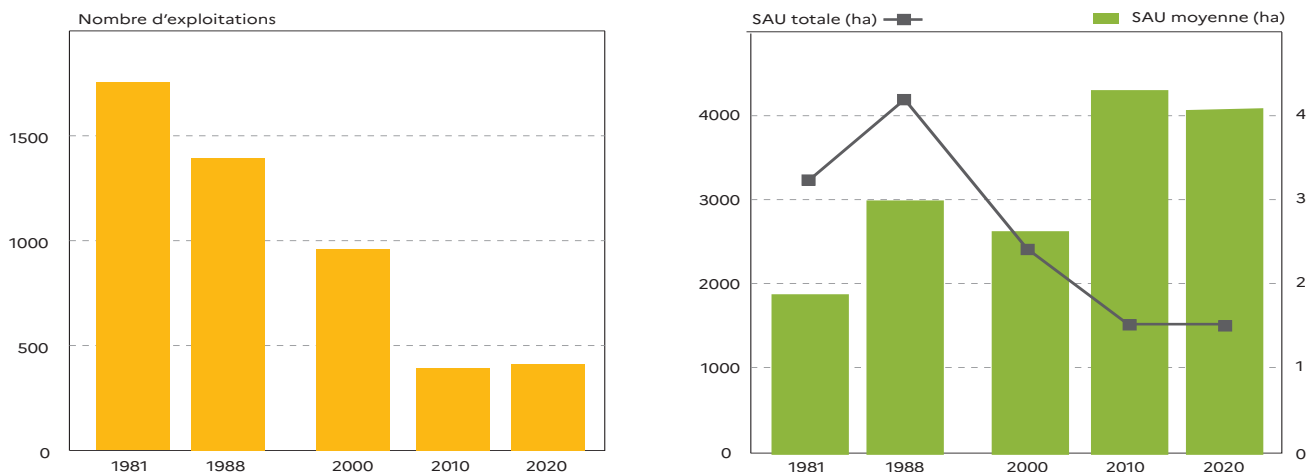
La communauté d'agglomération Cap Excellence compte 412 exploitations agricoles. Alors que la tendance est à la baisse en Guadeloupe, Cap Excellence se distingue avec une hausse de 5 % du nombre d'exploitations en dix ans (*tableau*). Cette augmentation marque la fin de plusieurs décennies de baisse continue. La diminution était de

59 % entre 2000 et 2010 et de 31 % entre 1988 et 2000. Les exploitations spécialisées en bovins viande sont majoritaires. Elles représentent 50 % des exploitations et connaissent une très forte hausse (+ 87 %). A l'inverse, les exploitations spécialisées en grandes cultures accusent un recul de 34 %. Alors que la surface agricole globale (1 676 hectares) reste stable

(*graphique 1*), les surfaces de canne à sucre accusent un recul de 16 % et celles des cultures permanentes chutent de 34 %. On ne compte plus qu'une vingtaine d'hectares de banane. Ces pertes sont compensées par la hausse des surfaces de prairies. Les exploitations agricoles ont une surface moyenne de 4,1 hectares, soit 0,2 hectare de moins qu'en 2010.

Graphique 1

La superficie moyenne des exploitations diminue
Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Source : Agreste - Recensements agricoles



Tableau Le recensement agricole en quelques chiffres

	Cap Excellence 2010	Cap Excellence 2020	Evolution Capex 2020/2010	Part de Capex en Guadeloupe en 2020	Guadeloupe 2020
Exploitations	392	412	+ 5 %	6 %	- 7 %
<i>dont à spécialisation végétale</i>	180	126	-30 %	4 %	-19 %
<i>dont à spécialisation animale</i>	141	237	+ 68%	9 %	+ 37 %
<i>dont mixtes (polyculture, polyélevage)</i>	71	47	-34 %	3 %	-26 %
Exploitations sous statut individuel	380	398	+ 5 %	6 %	- 8 %
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	0	2	+ 2 points	6 %	+ 2 points
Part des exploitations vendant en circuit court ² (%)	42	68	+ 26 points	6 %	+ 3 points
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs	395	415	+ 5 %	6 %	- 7 %
<i>dont ayant 60 ans ou plus (%)</i>	30	38	+ 8 points	7 %	+ 12 points
<i>dont femmes (%)</i>	21	14	- 7 points	4 %	- 3 points
Travail agricole (ETP) ³	331	308	-7 %	5 %	-15 %
SAU totale (ha)	1 688	1 676	-1 %	5 %	+ 1 %
<i>dont terres arables</i>	1 022	856	-16 %	5 %	-2 %
<i>dont canne</i>	832	695	-16 %	6 %	-12 %
<i>dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	585	735	+ 26 %	7 %	+ 9 %
<i>dont cultures permanentes</i>	122	81	-34 %	2 %	-3 %
<i>dont banane</i>	77	22	-71 %	1 %	-16 %
SAU moyenne (ha) ⁴	4,3	4,1	-5 %		+ 9 %
Cheptel (UGB)	2 795	2 467	-12 %	7 %	-15 %
<i>dont bovins (UGB)</i>	1 660	1 505	-9 %	5 %	-14 %

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel)

2. Fleurs et plantes exclues en 2010

3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

4. Y compris exploitations sans SAU

Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence (Capex)

Source : Agreste - Recensements agricoles

Les micro exploitations sont plus nombreuses qu'il y a dix ans

Sur le territoire de Cap Excellence, comme sur l'ensemble du département, la taille des exploitations agricoles est très modeste (*graphique 2*). Depuis 2010, l'augmentation du nombre d'exploitations concerne uniquement les très petites exploitations. Les "micro" (moins de 25 000 euros de PBS) sont dominantes. Elles représentent 87 % des exploitations et augmentent de 8 %. Dotées d'une SAU moyenne de 3 hectares, elles valorisent 64 % des surfaces agricoles. Elles emploient 72 % de la main-d'oeuvre agricole, ce qui correspond à 0,2 ETP par hectare. Elles représentent la totalité des exploitations spécialisées en bovins viande et sont majoritaires dans les exploitations spécialisées en canne et polyculture-polyélevage. Les "petites", de taille intermédiaire (entre 25 000 et 100 000 euros de PBS), baissent de 4 %. Elles regroupent 10 % des exploitations et cultivent 24 % de la SAU. Ce sont

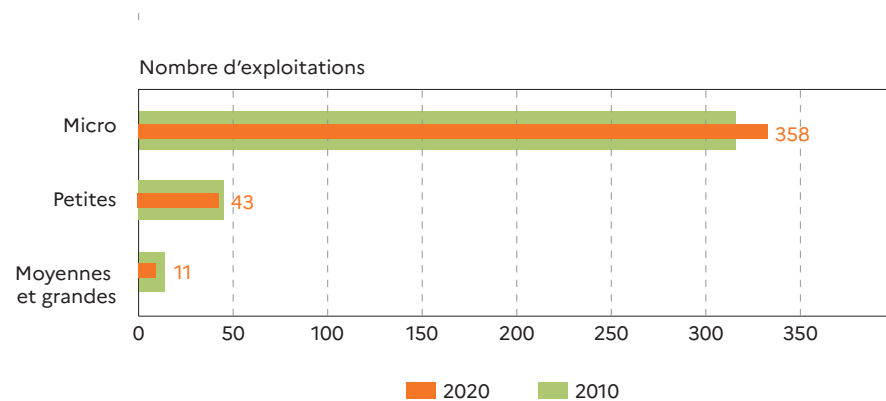
majoritairement des exploitations spécialisées dans la canne (42 %) et des exploitations qui combinent polyculture

et polyélevage (33 %). Le nombre de "moyennes" et "grandes" exploitations est en diminution.

Graphique 2

Les micro exploitations sont dominantes

Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 "au prix de 2017"

Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Source : Agreste - Recensements agricoles

Les exploitations se spécialisent dans l'élevage de bovins

Alors qu'en 2010, les exploitations orientées vers la production de canne à sucre étaient les plus nombreuses dans cette intercommunalité, en 2020, les élevages de bovins représentent une exploitation sur deux (graphique 3). Ainsi, le nombre d'exploitations spécialisées en élevage bovin augmente de 97 unités (soit + 87 %). Avec une évolution deux fois supérieure à l'ensemble du département (+ 48 %), la tendance est renforcée sur ce territoire. Cette hausse n'est pas le résultat du développement de l'élevage bovin, dont le cheptel diminue de 9 % mais provient de la spécialisation en élevage d'exploitations qui associaient culture et élevage en 2010. A l'inverse, le nombre d'exploitations spécialisées

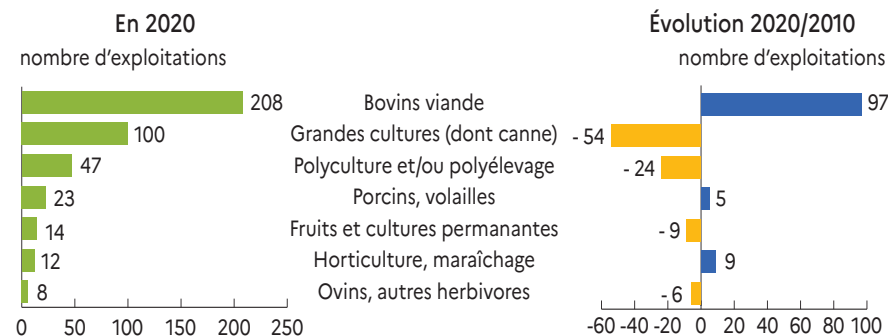
en grandes cultures baisse de 54 unités en 10 ans, soit un recul de 35 %. Cette baisse est occasionnée principalement par la disparition d'un nombre important

de planteurs de canne qui cultivaient de petites surfaces. Les exploitations combinant culture et élevage sont également en recul, perdant un tiers de leurs effectifs.

Graphique 3

Une exploitation sur deux est spécialisée en élevage bovin

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence
Source : Agreste - Recensements agricoles

Zoom sur le territoire de Cap Excellence

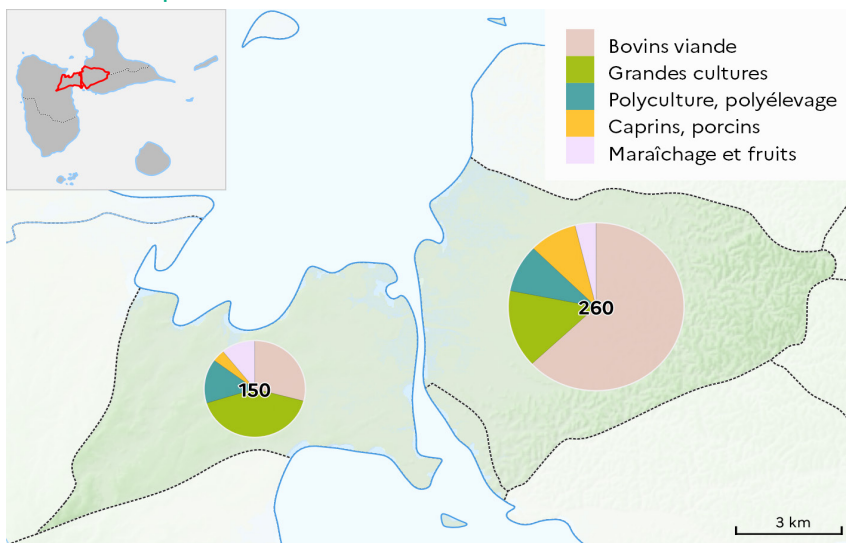
La communauté d'agglomération Cap Excellence est un territoire communautaire de près de 130 km² constitué des villes des Abymes, de Baie-Mahault et de Pointe-à-Pitre. Elle est située à la jonction des îles de Basse-Terre et de Grande-terre. Ce pôle urbain est le poumon économique de la Guadeloupe. Elle est la plus peuplée des intercommunalités de la Guadeloupe avec 99 700 habitants. On retrouve ainsi concentré, sur moins de 8 % du territoire, plus d'un quart

Chiffres clés par commune

	Exploitations (Nombre)		SAU (Hectare)		Cheptel (UGB)		Main-d'oeuvre (ETP)	
	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010
Abymes	260	214	964	815	1 064	1 183	162	155
Baie-Mahault	150	178	706	873	1 389	1 611	142	176
Guadeloupe	7 254	7 804	31 836	31 401	37 836	44 348	6 440	7 603

Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Nombre d'exploitations et Otex en 2020



Source : Agreste - Recensement agricole 2020
Réalisation : DAAF 971

de la population et la moitié des emplois. Les exploitations agricoles représentent 6 % des exploitations guadeloupéennes et la part de la surface agricole utilisée (SAU) est de 5 %. L'activité agricole est concentrée sur les communes des Abymes et de Baie-Mahault. S'étendant sur seulement 2,7 km² de superficie totale, la commune de Pointe-à-Pitre est une zone exclusivement urbaine. Une dynamique est observée aux Abymes avec une hausse du nombre d'exploitations (+ 21 %) et de la surface agricole utilisée (+ 18 %) depuis 2010. L'agriculture évolue sur le périmètre géographique de Cap Excellence avec une baisse des surfaces cultivées et l'émergence d'un peu plus de diversification.

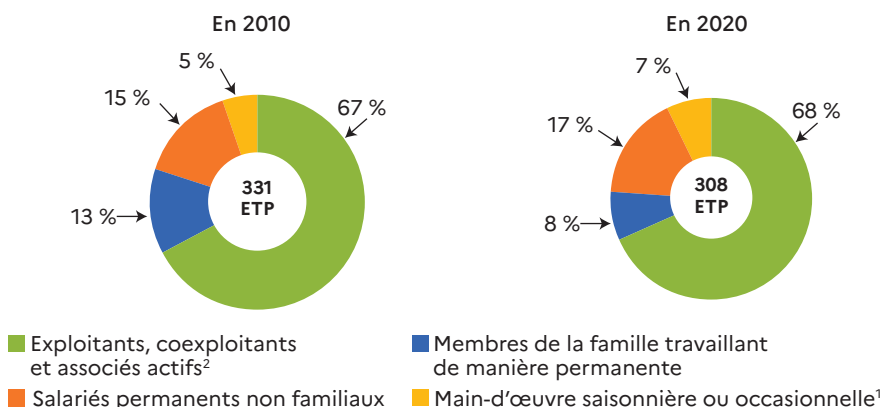
Une forte baisse de la main d'oeuvre familiale

En 2020, l'agriculture assure un emploi direct à 724 personnes, dont 205 saisonniers sur le territoire de Cap Excellence, ce qui représente 308 équivalent-temps-plein (ETP – cf. Méthodologie). Les chefs d'exploitation et les coexploitants sont le pilier de cette main-d'oeuvre avec 68 % des actifs permanents (graphique 4). Leur part est de 58 % sur l'ensemble de la Guadeloupe. Les membres salariés de la famille représentent 8 % de la main-d'oeuvre, soit une baisse de 5 points par rapport à 2010. Les autres salariés permanents constituent 17 % de l'emploi total. Le recours à la main-d'oeuvre saisonnière représente 7 % de la main-d'oeuvre totale.

Graphique 4

Le travail familial toujours majoritaire

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles¹ (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...)

2. Coexploitants familiaux inclus

Champ : Communauté d'agglomération Cap Excellence

Source : Agreste - Recensements agricoles

Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- voir une activité agricole et commercialiser sa production ;
- atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, ou un seuil spécifique (0,3 ha de cultures spécialisées, ou 0,1 ha de maraîchage, ou 2 bovins adultes, ou 6 caprins, ...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les résultats définitifs du recensement agricole 2020.



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
alimentaire
Service de l'information statistique, économique
et du pilotage
Route de Saint-Phy
Saint-Claude
97109 BASSE-TERRE Cedex

Directeur de la publication : Sylvain VEDEL
Composition : SISEP
Rédacteurs : A. DUCROT, F. MEBARKI
Dépot légal : Septembre 2022
ISSN : 1155-4037
© Agreste 2022